Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240524-D2024-095-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024

DÉCISION
CONCLUSION DU MARCHE N° 2024-23 : PRESTATION DE GARDIENNAGE, SECURITE ET SURETE DU PARC D'ENTREPRISES « LA RADIO » A DREUX

1.1 Marchés publics

GS/DI/CM/DJ/CN/CP/GE
N°D2024-095

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique,*
***Vu** le 6b de la délibération du Conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisant le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats pour les marchés de fournitures et services qui ne relève pas de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres,*
***Vu** l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
***Vu** le rapport d'analyse des offres,*
***Vu** le projet de contrat,*

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est propriétaire d'une partie du parc de la Radio de Dreux et qu'elle doit assurer le gardiennage du site,
Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a lancé une consultation le 1er février 2024, aux fins de la conclusion d'un marché de prestations gardiennage,
Considérant que l'accord-cadre est conclu sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et pour la première période de 18 mois avec un montant maximum de 110 000 € HT, pour la deuxième période de reconduction de 6 mois avec un montant maximum de 40 000 € HT et pour la troisième période de reconduction de 6 mois avec un montant maximum de 40 000 € HT,
Considérant qu'après analyse des offres conformément aux critères annoncés dans le règlement de la consultation, la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 6 mai 2024 a émis un avis favorable à l'attribution du marché n°2024/23 relatif à des prestations de gardiennage, de veille à la sécurité et à la sureté à assurer sur le Parc d'entreprises La Radio à Dreux à la société DIMENSION SECURITE PRIVEE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 79 298,70 € HT pour 18 mois,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché n°2024/23 relatif à des prestations de gardiennage, de veille à la sécurité et à la sureté à assurer sur le Parc d'entreprises La Radio à Dreux avec la société DIMENSION SECURITE PRIVEE sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes sans montant minimum et pour la première période de 18 mois avec un montant maximum de 110 000 € HT, pour la deuxième période de reconduction de 6 mois avec un montant maximum de 40 000 € HT et pour la troisième période de reconduction de 6 mois avec un montant maximum de 40 000 € HT.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société DIMENSION SECURITE PRIVEE.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 24/05/24

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique

Agglo Pays Dreux

Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 24/05/24